

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.10.2017			DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Alexandre Houlmann		Lié à :(obligatoire) ad 17.023
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes (LPMPA)		
Contenu : Article 90, alinéa 2 ² Les cellules disciplinaires, les cellules de sûreté et les cellules d'attente peuvent être surveillées au moyen d'installations de vidéosurveillance (<i>supprimer : si la personne détenue représente un risque pour elle-même ou pour un tiers</i>).		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Alexandre Houlmann		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :